

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 16
Quorum : 9
Nombre de membres présents : 11
Vote : 15 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Secrétaire de séance : **Mme Elisabeth LOUIS**

Le **Neuf Décembre Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 Décembre 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire
M. Michel GOURJAULT, M. Guillaume GILLES - Adjoint
Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU - Conseillers Municipaux délégués
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusées avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Stéphanie VERRIER	M. Guillaume GILLES
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
M. Aurélien TESTIER	M. Guillaume AUTEXIER

Absente : Mme Virginie SILLARD

**Délibération n°077/2024
APPROBATION DES TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs des locations de salles et de les fixer pour l'année 2025. L'augmentation proposée des tarifs est globalement de 2 %.
Il rappelle, par ailleurs, que la proposition suivante a été validée par le bureau municipal et par la commission de travail du conseil municipal.

UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE (8h00 – 18h00 ou 18h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	80.00 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	101.00 €	80.00 €	69.00 €	69.00 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	202.00 €	80.00 €	96.00 €	96.00 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	445.00 €	101.00 €	190.00 €	190.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	425.00 €			
- Hors Commune	978.00 €			

AR Prefecture

086-218601334-20241209-D077_2024-DE
Reçu le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024

UN JOUR (le week-end) (8h00 - 8h00) Sans manutention/nettoyage fait			
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	80.00 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	202.00 €	80.00 €	80.00 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	404.00 €	80.00 €	190.00 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	743.00 €	234.00 €	404.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)			
- De la Commune	743.00 €		
- Hors Commune	1 591.00 €		

UNE JOURNÉE (8h00 - 8h00) Lundi - mardi - jeudi - vendredi (hors vacances scolaires)	
	Salle de Givray
✓ Associations	318.00 €
✓ Autres organismes	318.00 €
✓ Collectivités non partenaires	318.00 €
✓ Collectivités partenaires	0 €

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	190.00 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	404.00 €	190.00 €	155.00 €	190.00 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	689.00 €	190.00 €	309.00 €	404.00 €
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0 €			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	1 167.00 €	404.00 €	618.00 €	795.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	1 273.00 €			
- Hors Commune	2 015.00 €			

Tarif « souplesse » pour la location de la Salle de Givray : Il permet d'arriver avant l'heure ou de partir après l'heure officielle de la location. Ces temps sont divisés en heure. Chaque temps en plus à l'arrivée ou en plus au départ sera facturé 5 % du prix de base de location.

CAUTIONS

- ✓ Caution pour la location du four de Violet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €
- ✓ Caution pour la location de la salle de Givray) : 1 000 €

La commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc... Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2025.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à LIGUGÉ le 12 décembre 2024

Le Maire
Bernard MAUZE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218601334-20241209-D077_2024-DE
Reçu le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024